

SALLE VALADIER DE BROU

Je soussigné (e).....

Domicilié (e).....

Code Postal : - Ville :

Tel : ☎ :/...../..... //..... et / ou ☎ :/...../..... /

Sollicite de Monsieur le Maire de BROU l'autorisation d'organiser dans la salle Valadier :

Manifestation ponctuelle

Type de manifestation :

Le (s) :

De :h..... àh.....

Nombre de personnes attendues :

(dans la limite de 100 personnes – capacité maximale d'accueil autorisée)

Retiens à cet effet (cochez) :

- la salle
- les verres (remplir la liste de vaisselle)
- la vaisselle (remplir la liste de vaisselle)

AVIS DE RÉSERVATION

Atteste joindre au présent contrat un chèque de caution de 500.00 € (prévue par délibération du conseil municipal – caution restituée au paiement de la location) ainsi que l'assurance « responsabilité civile ».

En cas d'annulation de la réservation de la salle, les services municipaux devront être avisés dans les meilleurs délais.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et des tarifs de location (au dos de la feuille).

BROU, le

Signature

Précédée de la mention manuscrite
«Lu et approuvé»

Caution : Chèque n° / Renvoyé le :

PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE

Manifestation :

Dossier complet

Signature :
Le Maire

REGLEMENT

- L'organisateur certifie sur l'honneur avoir une assurance «responsabilité civile».
- La mise en place de la salle incombe exclusivement à l'organisateur. Selon les possibilités du calendrier d'utilisation de la salle, les clés pourront être mises à la disposition du loueur la veille.
- Pour des raisons de sécurité et conformément à l'article L3 du 12 décembre 1984 concernant la sécurité dans les établissements recevant du public, **l'effectif maximum de la salle est de cent personnes (100)**.
- En cas d'utilisation nocturne, **les lieux devront être libérés au plus tard à 7 heures du matin**.
- **L'organisateur se devra d'assurer la remise en état de la salle** ainsi que le nettoyage des locaux et appareils des cuisines plus les sanitaires.
- En cas d'utilisation d'une sono, le volume sonore devra être limité.
- Vérifier la fermeture de toutes les portes. Après le déroulement de la manifestation, **les clés devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie**.
- **Les frais éventuels de remise en état des locaux (forfait nettoyage) ou de remplacement des objets détériorés pendant la location de la salle seront mis à la charge de l'organisateur**.
- Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au jour de la location.
- La sonorisation ne pourra pas être mise à la disposition des particuliers.
- En application de la loi «Bruit» de 1992 –Article R48.2 du code de la santé publique (décret n°95-408 du 18/04/1995) : **Respecter, pour le bien de tous, un niveau sonore acceptable** (qui ne nuise pas au voisinage). **[Ce non-respect peut être sanctionné par une amende de 450 €]**.
- **En cas d'utilisation de la vaisselle, la rendre propre. Toute vaisselle cassée sera facturée à l'utilisateur.**
- Utilisation des tables et chaises disponibles sur place seulement.



T A R I F S 2 0 2 6

Salle Valadier	BROU	Hors commune
Réunion – Vin d'honneur : -tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril) -tarif été	99.00 Euros 84.00 Euros	142.00 Euros 129.00 Euros
Soirées – spectacles : -tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril) -tarif été	191.00 Euros 123.00 Euros	229.00 Euros 162.00 Euros
Caution	500,00 Euros	500,00 Euros
Forfait nettoyage (selon état)	97.00 Euros	97.00 Euros

Fourniture de plantes vertes (pour décoration des salles)	55,00 Euros	55,00 Euros
--	-------------	-------------